



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le 24 OCT. 2024

Objet : Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 10 octobre 2024 sur les demandes de permis de construire n° PC 031 433 23 M0029 et PC 031 433 23 M0030 déposée par SOLARVIA pour les projets photovoltaïques sur la commune de Portet-sur-Garonne.

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment l'article L.112-1-1,

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.111-4 et L.111-5,

Vu le dossier présenté ;

Après présentation et à l'issue des débats, la commission émet un avis favorable sous réserve :

- de relever le niveau d'impact de « très faible » à « modéré » pour les habitats présentant un enjeu écologique « modéré » ou « assez fort ».
- de mieux détailler la mesure ME4 « planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques » en distinguant le début des travaux de dévégétalisation/débroussaillage, les travaux lourds, et le reste des travaux.

18 suffrages exprimés : - 18 favorables sous réserve

La présidente de séance,
Mélanie TAUBER :